

11

1650 Oktober 4., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN [MICHEL] LE TELLIER, "CONSEILLER DU ROY [LUDWIG XIV.] EN TOUS SES CONSEILZ, SECRETAIRE D'ESTAT [DE LA GUERRE] ET DES HAUTS COMMANDEMENTS DE SA MA.^{TE}"

"Cette Lettre Vous sera presentee par le S.^r [H e i n r i c h II.] Zurlaube filz du [alt] Landame [und derzeitigen Zuger Stadt- und Amtrats B e a t II. Zurlauben], qui s'en va recevoir Vos Commandements devant que d'aller Commander La Compagnie des Gardes, en laquelle Jl est associé avec son Oncle [H e i n r i c h I. Zurlauben]. J'espere qu'il y servira bien Le Roy, & qu'il s'acquitera dignement de la fonction de Cappitaine de cette Compagnie; Tout ce qu'il y a a desirer est qu'elle soit remise en son Entier [- im Mai 1650 war die Kompagnie Zurlauben im Garderegiment halbiert worden -]: en sorte que ce bienfait receu de la france par cette famille, Luy demeure tel qu'il Luy a esté cy devant departy apres l'avoir merité par ses services. Le Landame Zurlaube Les Continue dans son Canton & dans les Diettes generales [=Jahrrechnungen von Baden], pour le bien des affaires de sa Ma.^{té} que Je suis obligé de Vous assurer comme Je fais Monsieur qu'il ne se peut rien faire de plus utile pour La france que de bien traicter ce personnage ... Je Vous supplie ... de traicter favorablement le filz de M le Landame Zurloben non seulement en ce qui est du restablissement de sa Compagnie au Nombre de ... [200] hommes comme elle estoit cy devant, mais aussy en toutes choses; Les services du Pere sont veritablement tres utiles Jcy au bien des affaires du Roy.¹"

1) Dieser letzte Abschnitt ist, wie der Kopie zu entnehmen, im Original von De la Barde selbst geschrieben.

Kopie, vermutlich von Heinrich II. Zurlauben. - AH 62, 22^r

12

1650 Oktober 4., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOR JEAN] DE LA BARDE AN [CHARLES] DE SCHOMBERG, DUC [D'HALLWIN], "PAIR ET MARESCHAL DE FRANCE ET COLONEL GENERAL DES SUISES ET GRISONS"

AH 62/11

Der erste Abschnitt ist materiell identisch mit dem in AH 62/11,

der zweite hat folgenden Wortlaut:

"Je scay que Vous y avez toute la bonne disposition possible & Je ne doute point que Vous ne Vous portiez à le faire [- gemeint die Gardekompagnie von H e i n r i c h II. Zurlauben auf ihren alten Sollbestand anzuheben -], si l'estat des affaires Vous le permet; Mais J'oze Vous dire plus Monsieur, que le service du [alt] Landame [und derzeitigen Zuger Stadt- und Amtsrat B e a t II.] Zurlaube merite que l'on face quelque chose d'extraordinaire pour Luy [gemeint Heinrich II.] touchant cette compagnie".

Kopie, vermutlich von Heinrich II. Zurlauben. - AH 62, 22^V

13

1650 Oktober 4., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN DE CAMPELS, "LIEUTENANT DU ROY [LUDWIG XIV.] EN LA VILLE CITADELLE & GOUVERNEMENT D'ANTIBES"

"Le S.^r [H e i n r i c h II.] Zurlaube Cappitaine d'une Compagnie des gardes suisses qui est maintenant dans Antibes S'y rendra bientôt, & Vous enverra peutestre auparavant cette lettre par Un des Officiers de cette Compagnie; Je Vous L'escris pour Vous supplier comme Je fais de tout mon Coeur de la traiter Le plus favorablement qu'il se pourra pendant qu'elle sera près de Vous, M le [alt] landame [und derzeitiger Zuger Stadt- und Amtsrat B e a t II.] Zurlaube pere de ce Cappitaine est Un des meilleurs & plus utiles serviteurs que le Roy aie en suisse & de plus mon Jntime Amys; c'est ce qui m'oblige a Vous recommander ... son filz & sa Compagnie, affin que Vous aiez agreable de contribuer selon l'autorité de Vostre Charge et Vostre Credit près de M le Comte [Louis-Emanuel] d'A l a i s [Gouverneur der Provence], à ce qu'on Luy donne de la Province, tous les moyens qu'il se pourra pour sa subsistance, puis que sa Ma.^{té} ne peut à present payer les suisses comme elle faisoit cy devant. ...

Je vous recommande de tout mon Coeur ... le Capitaine Zurlaube, et Vous conjure de faire tout ce qui se pourra de plus favorable pour la Compagnie: M le landame Zurlaube son Pere est L'un de mes meilleurs et plus Confidens Amis: Je Vous demande la Continuation de Vostre souvenir ...".